

Extrait des décisions et des informations issues du Conseil Municipal

COMMISSION URBANISME-PATRIMOINE-VOIRIE-AGRICULTURE

Présents :
MME COUTADEUR,
MME GRAVIER,
MME GIRAUD,
MME MATHIEU,
MME PELLETIER,
MME PLAGES,
MME VALLENET,
M BOUDIN,
M CHARASSE,
M GAUTHIER,
M GODARD,
M MARTIN,
M MOJAL,
M PARRAUD,
M POTHIER,
M SAUDREAU.

Absents excusés :
MME PEREIRA,
MME STOPYRA,
M BOIRE.

Travaux d'éclairage public et d'enfouissement de réseaux télécoms

Le Conseil Municipal décide de mandater le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) auquel la commune est adhérente, pour la réalisation des travaux d'éclairage suivants :

- Lotissement Le Clos de la Fontaine : l'estimation des dépenses s'élève à 20 000 euros HT, ce qui laisse à la charge de la Commune, un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe soit 10 002.40 euros,

- Chemin des Dômes : l'estimation des dépenses s'élève à 6 200 euros HT, ce qui laisse à la charge de la Commune, un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe soit 3 100.72 euros,

- Route d'Entraigues : l'estimation des dépenses s'élève à 26 000 euros HT, ce qui laisse à la charge de la Commune, un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe soit 13 000.24 euros.

Le Conseil Municipal décide également de faire réaliser l'enfouissement des réseaux télécoms ; la participation de la commune au financement des dépenses de génie civil s'élève à 12 120 euros TTC,

- Réfection des lanternes capots plastiques en LED sur 99 candélabres ; l'estimation des dépenses s'élève à 50 000 euros HT, ce qui laisse à la charge de la Commune, un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe soit 25 018.72 euros.

COMMISSION FINANCES

Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école pour les enfants scolarisés à CHAPPES et résidant en dehors de la Commune

Compte tenu du nombre d'enfants scolarisés à l'école et résidant dans une autre commune (actuellement 26 enfants de CHAVAROUX et 9 de SAINT-LAURE), le Conseil Municipal a décidé, par délibération en date du 06 novembre 2006, de mettre en place une participation des Communes aux frais de fonctionnement de l'établissement.

Comme tous les ans, il y a lieu de revoir les montants de ces participations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les participations à 900 euros par enfant scolarisé en primaire et à 1 050 euros par enfant scolarisé en maternelle pour l'année scolaire.

INFORMATIONS

COMMISSION COMMUNICATION, CULTURE, COMMERCE ET SOCIAL

Cimetière : une entreprise spécialisée a été retenue pour exécuter des travaux d'exhumation de la fosse commune ; les reliquaires seront immédiatement déposés dans l'ossuaire prévu à cet effet.

COMMISSION ECOLE ET ENVIRONNEMENT

Mise à jour triennale du Projet Educatif Territorial : Le Conseil Municipal est informé que le projet éducatif territorial (PEDT) vient d'être remis à jour. Ce document formalise une démarche permettant à la collectivité de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. C'est également un outil qui rassemble les acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : le ministère de l'éducation nationale, le ministère des sports et de la jeunesse ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales.

COMMISSION SPORTS FETES ET VIE ASSOCIATIVE

Compte tenu de la crise sanitaire, le Conseil Municipal décide de ne pas organiser, pour cette année, l'animation musicale « Les Jeudis du Bourg » qui devait se dérouler sur 4 jeudis du mois de juin pour la dixième année consécutive.

AFFAIRES GENERALES

Campagne de stérilisation des chats errants : Afin de répondre du mieux possible aux sollicitations des habitants, une campagne de stérilisation des chats errants est organisée du 17 au 21 mai en collaboration avec l'Association Protectrice des Animaux. Pour cela, les quartiers de la Buyre et de la Route de Lussat ont été ciblés.

Bureau de Poste : LA POSTE informe que les horaires d'ouverture du bureau seront aménagés du 05 juillet au 04 septembre en raison de la diminution de la fréquentation : fermeture les MARDIS pendant la période estivale. Le bureau reprendra ses horaires habituels à compter du 06 septembre.

Communauté d'Agglomération RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

**2 campagnes d'aide à l'achat de vélo sont organisées,
du 01/05 au 31/05/21 et du 15/09 au 15/10/21.**

Initiée en 2019, l'opération est relancée cette année. La Communauté d'Agglomération propose aux habitants de ses 31 communes de bénéficier d'une aide financière de 200 € pour l'achat de leur vélo à assistance électrique, pliant ou non, neuf ou d'occasion, et jusqu'à 100€ pour l'achat de leur vélo classique.

Avant tout achat, consultez le formulaire et le règlement disponibles sur www.rlv.eu ou contactez le service Mobilités au 04.73.67.11.00

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PREVU LE 07 JUIN 2021 A 18 h 30

Suivez l'actualité de la Commune :

⇒ **FACEBOOK :** www.facebook.com/mairiechappes

⇒ **Application téléphone portable COMMAVILLE :** téléchargement sur **GOOGLE PLAY OU APPSTORE**

⇒ **Communication des décisions et informations du CONSEIL MUNICIPAL :**

↳ Par voie électronique, sur demande en Mairie

↳ Par papier : retrait du compte rendu en mairie ou commerces locaux.